

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2025

Délibération n° 24-2025
Rapporteur : Louis CHOAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250328-DAJ-DEC-25-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025
Publication : 02/04/2025

Votants pour : 28

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Frédérique PARIS, Hugues CANTEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Sébastien LERAT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE

Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

BUDGET – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET POUR SON BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Exposé des motifs :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

De plus, le vote de l'assemblée délibérante doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, et transmis au plus tard 15 jours après le délai limite fixé pour son adoption. Par à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale ou de l'établissement public au titre de l'exercice 2024 doit intervenir au plus tard le 30 juin 2025.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le trésorier municipal, est conforme au compte administratif de la commune pour son budget principal et son budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024. Seule une discordance existe entre le compte de gestion et le compte administratif au titre de l'exercice N-1. Elle s'explique par l'apurement du compte 1069 pour 320 592.06 €. Ce montant s'étale progressivement sur 4 exercices (2022-2025) soit 80 148.01 €/an, conformément aux délibérations n° 59-2021 du 30 juin 2021, n° 132-2022 du 12 décembre 2022, n° 101-2023 du 12 décembre 2023 et n° 94-2024 du 11 décembre 2024.

2022	2023	2024	2025	TOTAL
80 148,01	80 148,00	80 148,01	80 148,04	320 592,06

Pour 2024, le montant de la discordance constaté entre le compte de gestion et le compte administratif est de 80 148,04 €.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 fixant la date limite de vote du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal,

Vu la reprise par le trésorier municipal dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les tableaux des comptes de gestion, relatives aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats d'exécution du budget principal et du budget annexe (jointes en annexes),

Vu la délibération du Conseil municipal n°59-2021 en date du 30 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°132-2022 du 12 décembre 2022 approuvant l'apurement du compte 1069

Vu la délibération du Conseil Municipal n°101-2023 du 12 décembre 2023 approuvant apurement du compte 1069 n°2/4,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 94-2024 du 11 décembre 2024 approuvant l'apurement du compte 1069 n°3/4

Vu l'avis des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du 19 mars 2025.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal,

Considérant la reprise par le trésorier municipal dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion 2024 du Trésorier municipal pour les budgets suivants :

- Annexe 1 – budget principal
- Annexe 2 – budget annexe service de l'eau

Pour copie certifiée conforme

Annexe 1 – Budget principal

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

25600 - BERNAY

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 912 276,89	17 366 885,33	32 279 162,22
Titres de recette émis (b)	8 610 928,71	16 920 490,53	25 531 419,24
Réductions de titres (c)	8 003,72	230 145,97	238 149,69
Recettes nettes (d = b - c)	8 602 924,99	16 690 344,56	25 293 269,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 912 276,89	17 366 885,33	32 279 162,22
Mandats émis (f)	8 132 548,56	14 708 598,86	22 841 147,42
Annulations de mandats (g)		729 360,61	729 360,61
Dépenses nettes (h = f - g)	8 132 548,56	13 979 238,25	22 111 786,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	470 376,43	2 711 106,31	3 181 482,74
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25600 - BERNAY

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-2 264 532,84		470 376,43		-1 794 156,41
Fonctionnement	3 632 238,18	2 900 240,04	2 711 106,31		3 443 104,45
TOTAL I	1 367 705,34	2 900 240,04	3 181 482,74		1 648 948,04
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
25601-BERNAY - SERVICE DES EAUX					
Investissement	-366 797,95		403 172,46		36 374,51
Fonctionnement	475 725,59	393 194,67	210 209,15		292 740,07
Sous-Total	108 927,64	393 194,67	613 381,61		329 114,58
TOTAL III	108 927,64	393 194,67	613 381,61		329 114,58
TOTAL I + II + III	1 476 632,98	3 293 434,71	3 794 864,35		1 978 062,62

Annexe 2 – Budget annexe de l'eau

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY - SERVICE DES EAUX

Résultats budgétaires de l'exercice

25601 - BERNAY - SERVICE DES EAUX

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 499 332,00	1 770 683,00	3 270 015,00
Titres de recette émis (b)	1 448 794,34	1 727 775,30	3 176 569,64
Réductions de titres (c)		24 842,77	24 842,77
Recettes nettes (d = b - c)	1 448 794,34	1 702 932,53	3 151 726,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 499 332,00	1 770 683,00	3 270 015,00
Mandats émis (f)	1 045 621,88	1 624 109,84	2 669 731,72
Annulations de mandats (g)		131 386,46	131 386,46
Depenses nettes (h = f - g)	1 045 621,88	1 492 723,38	2 538 345,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	403 172,46	210 209,15	613 381,61
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY - SERVICE DES EAUX

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25601 - BERNAY - SERVICE DES EAUX

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
BERNAY - SERVICE DES EAUX					
Investissement	-366 797,95		403 172,46		36 374,51
Fonctionnement	475 725,59	393 194,67	210 209,15		292 740,07
Sous-Total	108 927,64	393 194,67	613 381,61		329 114,58
TOTAL III	108 927,64	393 194,67	613 381,61		329 114,58
TOTAL I + II + III	108 927,64	393 194,67	613 381,61		329 114,58